

Compte rendu
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 05 mai 2026 à 18h30

Date de convocation : 29 avril 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 42
Présents : 38
Ayant donné procuration : 4

L'an DEUX-MILLE-VINGT-SIX, le CINQ du mois de MAI à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Annéville : M. LALOUX, Mme MULLER, M. COGLIANDRO, M. KEIFF, Mme MEYER, M. CALVET et Mme CALCARI-JEAN

Bronvaux : M. WROBEL

Clouange : M. DERIU, Mme MASCHIELLA et M. LOPES

Marange-Silvange : M. MULLER, M. ROETTGER, Mme SPANIER, Mme WEIDER et M. BARATTE

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. TRIPODI

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, Mme PICKEL, Mme MALDEME, M. CARRABETTA et M. ROSSO

Moyeuve-Petite : M. STIBLING

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. RISSER, Mme WAGNER, M. NOBILE, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN et M. VILLA

Rosselange : M. MATELIC et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : Mme LAMARQUE et M. CAYRE

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et Mme ZAHl

Membres absents ayant donné procuration :

Mme LUBIBOGOFF à Mme MULLER
M. LEONARD à Mme CALCARI-JEAN

M. BENABID à Mme MALDEME
Mme FRANIA à M. CAYRE

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 avril 2026

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2026.

Délibération 2026-31 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes à main levée.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, par 38 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- DÉSIGNE les membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes, selon le tableau ci-dessous :

<p>Mise en œuvre de la stratégie et des actions de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat</p>	<p>Mme MULLER Delphine Mme MEYER Laetitia M. DERIU Clément M. MULLER Yves M. BENHALIMA Mohamed Mme THONNATTE Donia M. NINFEI Gabriel M. PELIZZARI Jean-Marie M. NOBILE Didier Mme CHEHLAFI Houda M. RENKES Christian Mme SEGUER Samira</p>
<p>Transition écologique et énergétique, alimentation, santé, autres actions de développement durable et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</p>	<p>M. REICHART Eric M. HABERT Mathieu Mme RIGGI Sylvie M. MENSLER Régis Mme WAGNER Catherine M. ROSSO Camille M. PERRIN Jérémi M. RECCHIA Nicolas Mme MACAIGNE Christèle M. SCHONS Bernard M. HAJDRYJ Norbert Mme HELM Lilye</p>
<p>Eau, Air, Assainissement et Réseaux</p>	<p>Mme LUBIBOGOFF Katia Mme HILAIRE Liliane M. TINTANET DANGLA Jérôme M. MENSLER Régis Mme CHARPENTIER Nadine M. LACAVA François M. CRISTINI André M. BROCKLY Jérémy M. RISSER Charles M. ROVIERO Dominique M. CAMPAGNOLO Jean-Louis M. ERRIQUEZ Bruno</p>
<p>Budget, finances, commande publique, ressources humaines et transformation numérique</p>	<p>M. CALVET Michel M. WROBEL Frédéric M. IACUZZO Hugues Mme WEIDER Diane Mme DEMOURA Pascale M. SLAWINSKI Michaël M. THOMAS Clément M. BROCKLY Jérémy M. RISSER Charles Mme CUCINI Nathalie M. CAYRE Christian Mme SANCHEZ Delphine</p>

<p>Accompagnement et mise en cohérence des actions de planification, urbanisme et droit des sols</p>	<p>Mme LUBIBOGOFF Katia Mme WEINBISSINGER Fatiha Mme RIGGI Sylvie M. ROETTGER Bernard M. SPICK Martial M. ESCH Emmanuel Mme ROBERT Alexia M. HEISER René M. MARRELLA Vincent Mme SEEMANN Michèle Mme FRANIA Alexandra M. MOUGIN Christian</p>
<p>Transports et mobilités</p>	<p>M. BARATTE Guillaume Mme HILAIRE Liliane Mme GONZALEZ Nathalie M. MULLER Yves M. TRIPODI Dominique Mme DEWAELE Fanny M. ZILLI Jérôme M. BECK Jean M. RISSER Charles Mme HEMMER Patricia M. CALLIGARO Thomas M. BERTANI Joel</p>
<p>Logement et cadre de vie</p>	<p>M. COGLIANDRO Dominique Mme SANTILLI Hélène Mme IFFLI Emmanuelle Mme FOURNIER Virginie Mme WAGNER Catherine M. SCHNEIDER François Mme ROBERT Alexia Mme HEISER Natacha Mme WAGNER Véronica M. DI GIANDOMENICO Marc Mme FRANIA Alexandra M. GELIBERT Eric</p>
<p>Prévention, collecte, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés</p>	<p>M. KEIFF Philippe M. WIZENTY Sébastien M. DERIU Clément M. MANGEOT Hervé M. TRIPODI Dominique Mme SANTARONI Laurence M. CRISTINI André M. HEISER René Mme MACAIGNE Christèle M. SCHONS Bernard M. TALOTTI Yves M. NARDOT Jean-Christophe</p>
<p>Emploi, Insertion professionnelle et organisation des</p>	<p>M. KEIFF Philippe</p>

services publics de proximité	Mme GUARINO Emilie Mme IFFLI Emmanuelle Mme WEIDER Diane Mme RACHIELE Stéphanie Mme THONATTE Donia Mme MARINACCI Sarbina M. BROCKLY Jérémy Mme MUHLMAN Aude Mme CHEHLAFI Houda Mme LONGERU RAVENEL Sabine Mme MAIER Tatiana
Accueil du jeune enfant - Coordination et structuration de l'offre de services sociaux et familiaux sur un territoire communautaire (CTG)	Mme MEYER Sabrina Mme ANDRES Pascale M. ISIDRO Jorge Mme SPANIER Marie-Claire Mme DYCZKO Michèle Mme DEWAELE Fanny Mme SCHMITT Marylène Mme JODOCY Marjorie Mme WAGNER Véronica Mme TARNAWSKI Véronique Mme ROZZI Louissette Mme ZAHI Nora
Projets, travaux, et infrastructures	Mme LUBIBOGOFF Katia M. LAURENT David Mme RIGGI Sylvie M. ROETTGER Bernard M. TRIPODI Dominique M. ROSSO Camille M. PERRIN Jérémi M. HEISER René M. MARRELLA Vincent M. VISCERA Joseph M. COVALCIQUE Hervé Mme AZORIT Elise
Protection, préservation et mise en valeur des écosystèmes et de leur environnement : biodiversité, paysage, forêt	Mme ZEMA Jade M. VALENTIN Claude Mme MASCHIELLA Karine Mme DOSSMANN Patricia Mme WAGNER Catherine M. CARPENTIERI Raphael Mme SCIORTINO MONACO Julie M. SALOMON Raphel Mme MACAIGNE Christèle M. GALLO Rocco M. SUBTIL Marc M. SANNA Andy

Délibération 2026-32 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS SPÉCIALES ET COMITÉS DE PILOTAGE

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE le nombre des membres des commissions spéciales et comités de pilotage de la Communauté de Communes, selon le tableau ci-dessous :

INTITULÉ	COMPOSITION	NOMBRE DE MEMBRES A DÉSIGNER PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COFIL « Suivi du Contrat d'Objectifs Territorial »	VP en charge de la transition écologique et du logement VP en charge du développement économique VP en charge de la mobilité VP en charge des déchets + 10 membres	10 membres : 2 membres de chacune des commissions suivantes : Transition écologique Logement Développement économique Transport et Mobilité Déchets ménagers
COFIL « Pacte Territorial « France Renov »	VP en charge de la transition VP en charge du logement + 10 membres	10 membres : 5 membres de la commission Transition écologique 5 membres de la commission Logement
COFIL « Suivi du Plan Climat Air Energie Territorial »	VP en charge de l'eau, de l'air, de l'assainissement et des réseaux + 4 membres	4 membres de la commission Eau, air, assainissement, réseaux
Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	Représentant de l'Etat Président du Conseil Départemental Président de la CCPOM Maires des communes membres Représentants des professionnels du secteur locatif social Représentant des usagers + 4 membres	4 membres de la commission Logement
Comité responsable du plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées	Représentant des EPCI Représentants des Maires, Bailleurs sociaux Bailleurs privés Action Logement Représentants d'associations + 1 membre	1 membre de la commission Logement
Comité des partenaires mobilité	VP chargé des mobilités VP chargé de la transition Des représentants des employeurs et du monde économique Des représentants des habitants et des usagers + 4 membres	4 membres : 2 membres de la commission Transport et Mobilité 2 membres de la commission Transition écologique
COFIL « Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés »	VP en charge des déchets + 6 membres	6 membres de la commission Déchets ménagers
COFIL « Trame Verte et Bleue »	VP en charge de la protection, de la préservation et de la mise en valeur des écosystèmes et de leur environnement + 6 membres	6 membres de la commission Protection et préservation des écosystèmes (environnement)
COFIL « Convention Territoriale Globale » (CTG)	VP Petite Enfance Représentants des communes Représentants CAF	6 membres de la commission Petite Enfance

	+ 6 membres	
COPIL « Logement des Jeunes »	CLLAJ Représentants des communes (CCAS) Mission Locale Etat (DDETS) Département Bailleurs sociaux CMSEA Action Logement + 4 membres	4 membres de la commission Logement
Comité Local de la parentalité	Département CAF Acteurs locaux	4 membres de la commission Petite Enfance
Commission d'attribution des aides au logement	VP en charge du logement + 6 membres	6 membres de la commission Logement
Commission Consultative d'Elaboration et de suivi du PLPDMA	Partenaires institutionnels (ADEME, Région, Département, ...) Le VP en charge des déchets Les acteurs de la prévention et de la gestion des déchets, Des représentants des habitants et des usagers + 6 membres	6 membres de la commission Déchets ménagers

- Et DONNE POUVOIR aux commissions concernées de procéder à la désignation de leurs représentants au sein des Commissions spéciales et Comités de pilotage, conformément au tableau ci-dessus.

Délibération 2026-33 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à main levée,
- DÉCLARE élus à la Commission d'Appel d'Offres, à l'issue du vote à main levée :

Titulaires

- LAMARQUE Sylvie
- VANNI Sophie
- MATELIC Vincent
- MULLER Yves
- LALOUX Grégoire

Suppléants

- RISSER Charles
- HEISER René
- WROBEL Frédéric
- CORRADI Luc
- MULLER Delphine

Délibération 2026-34 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics à main levée,
- DÉCLARE élus à la Commission de Délégation de Services Publics, à l'issue du vote à main levée :

Titulaires

- LAMARQUE Sylvie
- VANNI Sophie
- MATELIC Vincent
- MULLER Yves
- LALOUX Grégoire

Suppléants

- RISSER Charles
- HEISER René
- WROBEL Frédéric
- CORRADI Luc
- MULLER Delphine

**Délibération 2026-35 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX – ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE à cinq (5) le nombre de représentants du conseil communautaire appelés à siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux,
- DÉCIDE de procéder, à main levée, à l'élection de ces représentants en respectant le principe de la représentation proportionnelle,
- DÉCLARE élus à la Commission Consultative des services publics locaux :
 - o Mme LAMARQUE
 - o Mme VANNI
 - o M. MATELIC
 - o M. MULLER
 - o M. LALOUX
- FIXE à deux (2) le nombre de représentants d'associations locales appelés à siéger au sein de cette commission,
- Et ADOPTE le règlement intérieur de cette commission.

**Délibération 2026-36 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE AU SEIN DES
SYNDICATS MIXTES**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de Communes dans les syndicats à main levée,
- ÉLIT comme représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein des organes délibérants des syndicats mixtes auxquels la communauté de communes adhère :
 - o SYNDICAT MIXTE CHARGE DE L'ÉLABORATION ET DU SUIVI DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.Co.T) DE L'AGGLOMERATION MESSINE (SCOTAM), à l'unanimité,

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
- FOURNIER Lionel	- RISSER Charles
- LAMARQUE Sylvie	- STIBLING Fabrice
- MULLER Yves	- NOBILE Didier
- HEISER René	- MATELIC Vincent
- CORRADI Luc	- VANNI Sophie
- ROVIERO Franck	- DERIU Clément
- LALOUX Grégoire	- WROBEL Frédéric
 - o SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RUISSEAU « LE BILLERON », par 41 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- MULLER Yves	- MEYER Laetitia
- SPANIER Marie-Claire	- HILAIRE Liliane
- MENSLER Régis	- HEISER René
 - o SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GRAVELLOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE (SIEGVO), à l'unanimité

- LUBIBOGOFF Katia	- WACQUANT Christophe
- LALOUX Grégoire	- SPICK Martial
- WROBEL Frédéric	- LACAVA Salvator
- SANTILLI Hélène	- BRIGNON Benjamin
- RIGGI Sylvie	- STIBLING Fabrice
- TINTANET-DANGLA Jérôme	- NINFEI Gabriel
- MULLER Yves	- BROCKLY Jérémy
- ROETTGER Bernard	- HEISER Natacha

- RISSER Charles
 - DUMON Joël
 - MATELIC Vincent
 - SCHONS Bernard
- COVALCIQUE Hervé
 - DA SILVA Nathalie
 - MOUGIN Christian
 - ERRIQUEZ Bruno
- SYNDICAT « ORNE AVAL », à l'unanimité,
 - TRIPODI Dominique
 - DUFFEAU Luc
- CAMPAGNOLO Jean-Louis
 - HAJDRYCH Norbert
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ORNE (SIAVO), à l'unanimité,
 - LUBIBOGOFF Katia
 - KEIFF Philippe
 - DERIU Clément
 - IACUZZO Hugues
 - ROVIERO Franck
 - CARRABETTA Dominique
 - CRISTINI André
- STIBLING Fabrice
 - FOURNIER Lionel
 - RISSER Charles
 - MATELIC Vincent
 - SCHONS Bernard
 - MOUGIN Christophe
 - BERTANI Joël
- SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BARCHE (SMAB), par 41 voix POUR et 1 ABSTENTION,

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
- MEYER Laetitia	- ANDRES Pascale
- HILAIRE Liliane	- VALENTIN Claude
- HABERT Mathieu	- WIZENTY Sébastien
- MULLER Yves	- SPANIER Marie-Claire
- ROETTGER Bernard	- KOMARNICKI Eugène
- MENSLER Régis	- DOSSMANN Patricia
- RECCHIA Nicolas	- HEISER Natacha
- BROCKLY Jérémy	- RECCHIA Emilia
- PELIZZARI Jean-Marie	- BECK Jean
- SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SM3A), par 41 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- MULLER Yves	- DUMON Joël
- ROETTGER Bernard	- WROBEL Frédéric
- KOMARNICKI Eugène	- LALOUX Grégoire
- SCHNEIDER François	- KEIFF Philippe
- ESCH Emmanuel	- LAMARQUE Sylvie
- RISSER Charles	- HEISER René
- SYNDICAT DE VALORISATION ECOLOGIQUE DE L'ORNE (SVEO), à l'unanimité,
 - CALVET Michel
 - REICHART Eric
 - GONZALEZ Nathalie
 - KARACAM Ayse
 - SPICK Martial
 - TRIPODI Dominique
 - ROVIERO Franck
 - CARPENTIERI Raphael
 - RISSER Charles
 - DUMON Joël
 - SCHONS Bernard
 - DI GIANDOMENICO Marc
 - CORRADI Luc
 - HELM Lilye

- SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL, à l'unanimité,
- - HEISER René

- SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE (SMEAPO), à l'unanimité
- FOURNIER Lionel
- LALOUX Grégoire
- ROVIERO Franck
- MULLER Yves
- MATELIC Vincent
- CORRADI Luc
- NOBILE Didier
- LAMARQUE Sylvie
- HEISER René
- MULLER Delphine

- Concernant le SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES (SMEAFI), il convient de préciser :
 - Que plusieurs candidatures ayant été proposées pour la désignation des représentants, le Conseil Communautaire a décidé de procéder à un vote à bulletin secret, à la proportionnelle au plus fort reste,
 - Que deux des candidats n'ont pas présenté de suppléants,
 - Qu'il en résulte l'élection de 3 titulaires et 1 suppléant. Le président propose qu'il soit procédé à l'élection, lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire, des deux postes de suppléants,
 - Résultats de l'élection :

Titulaires

- MULLER Yves
- CALCARI-JEAN Danielle
- BARATTE Guillaume

Suppléant

- Joseph FRANZE
- A désigner
- A désigner

Délibération 2026-37 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉLIT comme représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein des assemblées générales et des conseils d'administration de diverses associations et organismes auxquels la Communauté de Communes adhère :

MOSELLE ATTRACTIVITE

- 1 délégué à l'Assemblée Générale : Lionel FOURNIER
- 1 délégué au Conseil d'Administration : Lionel FOURNIER

AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMERATIONS DE MOSELLE (AGURAM)

- 2 délégués à l'Assemblée Générale : Sylvie LAMARQUE et Vincent MATELIC

RÉGIE « HAGANIS »

- 1 délégué au Conseil d'Administration : Clément DERIU

PLATE FORME D'INITIATIVE « LORRAINE NORD »

- 1 titulaire : Didier NOBILE
- 1 suppléant : Frédéric WROBEL

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

- Assemblée Générale : 1 titulaire : Franck ROVIERO

MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN

- Assemblée Générale : 2 titulaires : Grégoire LALOUX et Vincent MATELIC
2 suppléants : Sophie VANNI et François SCHNEIDER
- Conseil d'Administration : 2 titulaires : Grégoire LALOUX et Vincent MATELIC
2 suppléants : Sophie VANNI et François SCHNEIDER

COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI

- 1 titulaire : Grégoire LALOUX
- 1 suppléant : François SCHNEIDER

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLAJ)

- Assemblée Générale : 1 titulaire : Franck ROVIERO
- Conseil d'Administration : 1 titulaire : Franck ROVIERO

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION AMNÉVILLE »

- Assemblée Générale : 1 titulaire : Lionel FOURNIER
- Conseil d'Administration : 1 titulaire : Lionel FOURNIER

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE « SODEVAM »

- Assemblée Générale : 1 titulaire : Vincent MATELIC

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « ORNE TRANSITION »

- Conseil d'Administration : 10 titulaires
 - o M. MULLER
 - o Mme VANNI
 - o M. ROVIERO
 - o M. LALOUX
 - o M. STIBLING
 - o M. FOURNIER
 - o M. MATELIC
 - o M. CORRADI
 - o M. CALVET
 - o M. WROBEL

Délibération 2026-38 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, par 41 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **DONNE** délégation au Président et, en cas d'absence de ce dernier, aux Vice-présidents ayant reçu délégation :

1° De procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De préparer, passer, exécuter et procéder au règlement de marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9° D'exercer, au nom de la communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil communautaire ;
- 10° D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;
- 11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- 12° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire ;
- 13° D'autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Délibération 2026-39 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT - EMPRUNTS ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, par 41 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- DÉCIDE d'adopter la délibération suivante ;

ARTICLE 1 : Emprunts

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

ARTICLE 2 : Ouvertures de crédit de trésorerie

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 500 000 euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants - EONIA, T4M, EURIBOR - ou un TAUX FIXE.

ARTICLE 3 : Opérations financières utiles à la gestion des emprunts

Le Conseil Communautaire donne délégation au président, pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, pour réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le Président pourra :

- 1 - procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 1,
 - plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
 - 2 - procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.
- Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats
 - d'échange de taux d'intérêt (swap),
 - d'accord de taux futur (FRA),
 - de garanties de taux plafond (CAP),
 - de garantie de taux plancher (FLOOR),
 - de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
 - de terme contre terme (FORWARD/FORWARD),
 - d'options sur taux d'intérêt,
 - et de toutes opérations de marché (opérations de marché dérivées et opérations structurées).

- Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés ou à réaliser.
- La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.
- Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés.
- Les index de référence pourront être :
 - le T4M,
 - le TAM,
 - l'EONIA,
 - le TMO,
 - le TME,
 - l'EURIBOR,
 - ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.
- Des primes ou des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers.
- Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

En conséquence, le Président est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- le cas échéant, résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

ARTICLE 4 : Information à l'assemblée délibérante sur les opérations réalisées
en application de la délégation

Le président informera le Conseil Communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2026-40 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, par 41 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- DONNE au Bureau Communautaire dans son ensemble, une délégation générale à l'exception des attributions :
 - qui, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales, ne peuvent pas être déléguées par le Conseil de Communauté,
 - et qui, en application du même article du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été déléguées au Président.

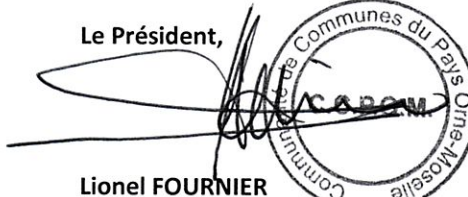
Communication des Décisions du Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communication des Décisions du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Président,

Lionel FOURNIER

